

DELIBERATION N° 06-29 DU 30 NOVEMBRE 2006  
RELATIVE AUX BASSINS D'ALIMENTATION  
DE CAPTAGES PRIORITAIRES

---

Le Conseil d'administration de l'agence de l'eau Seine-Normandie

- Vu la loi n° 64-1245 du 16 décembre 1964 relative au régime et à la répartition des eaux et à la lutte contre la pollution et notamment ses articles 14 et 14-1.,
- Vu le décret n°66-700 relatif aux agences financières de bassin et notamment son article 18,
- Vu la délibération n° 06-16 approuvant le IX<sup>ème</sup> programme de l'agence pour la période 2007-2012,

DELIBERE

Article unique

Les bassins d'alimentation de captages prioritaires dans le périmètre desquels les projets peuvent bénéficier d'aides pour la maîtrise de l'occupation et de l'usage des sols et de taux d'aides majorés pour les acquisitions foncières au titre de la ligne programme 923 sont délimités géographiquement conformément au document disponible à l'Agence et intitulé "captages d'eau prioritaires du IX<sup>ème</sup> programme 2007-2012".

Le Secrétaire,  
Directeur de l'Agence,



Guy FRADIN

Le Président  
du Conseil d'administration,



Bertrand LANDRIEU